

# Femmes et Argent

## GUIDE DE SURVIE



Ce projet est soutenu financièrement par les partenaires de l'Entente sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides 2011-2015 :

- Secrétariat à la condition féminine ;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Conférence régionale des élus des Laurentides ;
- Forum jeunesse des Laurentides ;
- Réseau des femmes des Laurentides.

Québec 



Tous les droits d'adaptation, de reproduction ou de traduction doivent faire l'objet d'une autorisation.

## NOUVELLE ÉDITION!

Dans le but de pouvoir rejoindre le plus de femmes possibles et suite aux reconnaissances que le guide de planification financière a reçues au courant de la dernière année, le Fonds d'Emprunt des Laurentides, avec l'aide de ses partenaires financiers, a entrepris la réédition de l'outil *Femmes et Argent: Guide de survie*.



### Pratique exemplaire du Conseil du statut de la femme:

Grâce au travail bien accompli et à l'originalité du guide de planification financière, l'organisme a eu l'opportunité d'être cité dans les pratiques exemplaires du Conseil du statut de la femme.

### Finaliste Prix Égalité 2014:

Le Fonds d'Emprunt des Laurentides a soumis le guide de planification financière *Femmes et Argent: Guide de survie* dans le cadre du Prix Égalité du Secrétariat à la condition féminine dans la catégorie Égalité économique. Le guide a été honoré pour l'excellence de son projet comme finaliste du Prix Égalité 2014.

### 2<sup>e</sup> place pancanadienne au SEDI Awards:

Le guide *Femmes et Argent: Guide de survie* a reçu le 2<sup>e</sup> prix au niveau pancanadien dans la catégorie passion pour l'éducation financière. Les juges ont été très impressionnés par l'outil et le dévouement de l'organisme envers les personnes à faible revenu.

## Femmes et Argent : guide de survie

Connaissez-vous ou êtes-vous l'une de ces femmes?

- Une future maman ;
- une femme qui sait que sa meilleure amie est un désastre financier, mais qui accepte quand même de cosigner un prêt avec elle ;
- une femme qui approche de la retraite ;
- une femme au foyer qui est responsable de payer les factures chaque semaine ;
- une femme qui ne dit rien à son conjoint s'il ne lui reste pas assez d'argent pour ses dépenses personnelles ;
- une maman qui voit son enfant quitter la maison pour des études postsecondaires ;
- une future mariée qui n'ose pas demander un contrat de mariage ou encore une femme qui a un conjoint de fait, mais aucun contrat de vie commune ;
- une femme qui n'hésite pas à partager des trucs pour économiser avec ses amis et collègues ;
- une femme qui veut en savoir plus sur les finances.

**Si tel est le cas, ce guide est l'outil parfait pour elle ou pour vous !**

### Qu'est-ce que l'éducation financière?

L'éducation financière signifie posséder les connaissances, la confiance et les compétences nécessaires pour prendre des décisions financières responsables. L'éducation financière, c'est aussi acquérir la compréhension du fonctionnement du système financier.

L'argent joue un rôle important dans notre vie et chacun d'entre nous entretient une relation qui lui est propre avec ce dernier. Nous grandissons, allons à l'école et apprenons continuellement, mais nous sommes peu nombreux à avoir appris à faire un budget et à le respecter. Nous n'apprenons pas à économiser pour atteindre nos objectifs, ni à utiliser le crédit judicieusement, ni à gérer l'endettement. Ce sont pourtant des habiletés essentielles pour œuvrer dans la société d'aujourd'hui.

Parler d'argent peut être très stressant, mais le fait de penser à nos objectifs financiers nous aide à planifier et à commencer à adopter des mesures concrètes afin de les réaliser. Peu importe nos objectifs ou nos avoirs (argent), l'acquisition d'informations financières aide à réduire le stress et à prendre le contrôle de ses finances.

### Pourquoi un guide conçu pour les femmes?

- Parce qu'il y a beaucoup plus de femmes (77,9 %) à la tête d'une famille monoparentale que d'hommes (22,1 %)¹;
- parce que selon les statistiques, les femmes gagnent en moyenne annuellement moins d'argent que les hommes ;
- parce que les femmes vivent en moyenne 6 ans de plus que les hommes. Ce qui fait en sorte qu'à un moment ou à un autre de votre vie, la gestion financière du foyer reposera sur vos épaules ;
- parce qu'en prenant soin de votre santé financière, vous aurez pleinement la possibilité de prendre soin de vous et de vos proches.

1. *Portrait égalité Femmes-Hommes*, Conseil du statut de la femme, 2010

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Nos services</b> .....	6
<b>Comptant ou crédit?</b> .....	7
Le budget.....	7
Connaissez-vous... ..	8
L'épargne.....	9
Les cartes de crédit.....	10
L'endettement .....	12
Le dossier de crédit.....	13
Les études .....	14
Trucs pratiques .....	15
<b>L'achat d'une propriété</b> .....	16
Acheter sa première maison en quelques étapes.....	16
Documents que vous devez avoir en votre possession pour obtenir une préautorisation .....	17
<b>Je m'assure</b> .....	20
L'assurance vie .....	20
Les assurances invalidité et hypothécaire.....	22
Les assurances habitation .....	22
L'assurance automobile.....	23
<b>Vous planifiez avoir un enfant</b> .....	24
Combien ça coûte avoir un enfant ? .....	24
Aide gouvernementale .....	25
<b>Préparer sa retraite</b> .....	27
Régime des rentes du Québec .....	28
Service Canada.....	29
Régime enregistré d'épargne-retraite .....	30
Quelle place prend votre propriété à la retraite ? .....	31
<b>Démystifier les impôts</b> .....	32
Pour produire une première déclaration .....	32
<b>Amour et aspects légaux</b> .....	35
Saviez-vous que... ..	36
<b>Démarrer une entreprise</b> .....	37
Compte bancaire commercial.....	38
Carte de crédit .....	38
<b>Références et liens utiles</b> .....	39

## NOS SERVICES

Le Fonds d'Emprunt des Laurentides (FEL) s'intéresse à l'autonomie financière des femmes depuis maintenant plus de 10 ans. L'entrepreneuriat a toujours été le cheval de bataille de prédilection du FEL dans sa lutte à la pauvreté. Il a développé une expertise dans le démarrage d'entreprise orienté vers les défis que rencontrent les femmes dans leur projet d'entreprise.

Suite à 10 ans de perfectionnement de ses services, le FEL élargit ses horizons en explorant les effets de l'éducation financière dans la vie des femmes au quotidien. Il est constamment à la recherche d'outils pour développer l'autonomie financière des femmes qui utilisent ses services. Il croit également que l'éducation financière fait partie intégrante de l'amélioration des conditions de vie non seulement des femmes, mais aussi de leur famille et de leur communauté.



Notre mission est de développer l'entrepreneuriat et l'autonomie financière des membres de notre communauté, tout spécialement chez les femmes. Tout le personnel du Fonds d'Emprunt des Laurentides a été formé sur l'éducation financière et a reçu une certification à cet effet.

**d'emprunt**  
FONDS  
DES LAURENTIDES

Formation  
Accompagnement  
Microcrédit  
Entrepreneuriat

508, rue Principale, Lachute (Québec) J8H 1Y3  
450 562-3553 / 1 888 782-3553

[www.felaurentides.org](http://www.felaurentides.org) / [info@felaurentides.org](mailto:info@felaurentides.org)  
Venez également nous visiter sur Facebook!



# COMPTANT OU CRÉDIT?

## LE BUDGET

Le budget est un document qui vous permet de gérer vos revenus et vos dépenses pour une période précise. Un budget n'est pas quelque chose de rigide. Il s'adapte aux tribulations que la vie peut vous apporter et il vous permet de faire des choix selon vos priorités et vos objectifs. Cependant, il est à noter que pour faire un budget réaliste et équilibré, vous pourriez être appelées à faire des choix difficiles.

Quelques bonnes raisons d'établir un budget :

- connaître et comprendre sa situation financière ;
- contrôler les entrées et les sorties d'argent ;
- s'assurer de combler ses besoins de base ;
- prévoir les imprévus ;
- épargner ;
- prendre le contrôle de ses finances et ainsi réduire le stress.

### Dans un budget, on retrouve deux types de dépenses

- **Les dépenses fixes** représentent les frais que vous devez payer tous les mois. Le montant est habituellement le même d'un mois à l'autre. Ex. : loyer, frais de garderie, téléphone et frais de câblodistribution.
- **Les dépenses variables** représentent les dépenses qui varient d'un mois à l'autre. Ex. : sorties au restaurant, achat de vêtements, soins personnels, aliments et cadeaux.

Plusieurs exemples de budgets sont disponibles en ligne sur différents sites tels que [www.fcac-acfs.gc.ca](http://www.fcac-acfs.gc.ca) et [www.acfc.gc.ca](http://www.acfc.gc.ca).

N'oubliez pas d'inclure, à même votre budget, un fonds d'urgence qui vous sera très utile en cas de perte d'emploi, de baisse de revenus ou encore de congé de maladie. Les experts recommandent un fonds d'urgence qui devrait couvrir les dépenses courantes pendant au moins trois mois. Cependant, beaucoup d'entre vous n'ont pas toute cette économie et ne voient pas comment vous pourriez y arriver. Ne vous découragez pas ! Engagez-vous plutôt à économiser le plus que vous pouvez chaque mois.

Si vous n'avez pas de fonds d'urgence et qu'un changement majeur survient, il est impératif de revoir votre budget et d'établir un nouveau plan d'action. Voici les solutions possibles :

- trouvez les dépenses que vous pouvez réduire ou annuler ;
- arrêtez les dépôts directs vers des comptes de placement à long terme ;
- prévoyez une rencontre avec votre institution financière concernant vos prêts. Il est parfois possible, par exemple, de faire arrêter votre paiement d'hypothèque pour quelques mois.

### Trucs pratiques

1. *Soyez organisées et classez vos papiers.*
2. *Faites un budget réaliste.*
3. *Il est important de planifier ses dépenses mensuelles et annuelles.*
4. *Révisez votre budget au besoin.*
5. *Prévoyez un fonds d'urgence.*
6. *N'hésitez pas à consulter un professionnel.*

## CONNAISSEZ-VOUS...

Comptes ou placements	Définitions
<b>Compte chèque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il permet de conserver l'argent dont vous avez besoin pour payer vos factures et pour vos dépenses quotidiennes.</li> <li>• Il ne doit pas être l'endroit où vous conservez votre épargne.</li> <li>• Il existe deux sortes de compte chèque: un avec intérêt et l'autre sans intérêt. Renseignez-vous auprès de votre institution financière.</li> <li>• Les dépôts se font dans une banque, une coopérative de crédit ou une caisse.</li> </ul>
<b>Découvert autorisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible d'ajouter cette option à votre compte chèque.</li> <li>• Il vous permet de payer des factures même si ces dernières sont supérieures au solde de votre compte.</li> <li>• Il est utile afin d'éviter les frais de chèque sans provision, ou pour régler les fins de mois parfois difficile.</li> <li>• Vous devez payer des frais d'intérêts comparables en pourcentage à ceux de cartes de crédit.</li> <li>• Plusieurs types de compte à découvert existent. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre institution financière.</li> </ul>
<b>Compte épargne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce compte protège votre épargne et rapporte un peu d'intérêt.</li> <li>• L'argent est disponible en tout temps pour un retrait sans aucune pénalité.</li> <li>• Les dépôts se font dans une banque, une coopérative de crédit ou une caisse.</li> </ul>
<b>Dépôt à terme et certificats de placement garanti</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il permet d'accumuler plus d'intérêt qu'avec un compte épargne.</li> <li>• Les dépôts sont à un taux fixe, habituellement pour une période déterminée, avec un rendement garanti.</li> <li>• Il y a des risques de pénalité si vous désirez retirer l'argent avant la date fixée.</li> </ul>
<b>CELI Compte d'épargne libre d'impôt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il permet de déposer un revenu gagné sans que ce dernier soit imposable.</li> <li>• Pour plus d'informations sur les modalités, consultez le <a href="http://www.celi.gc.ca">www.celi.gc.ca</a>.</li> </ul>
<b>REER Régime enregistré d'épargne-retraite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est de l'épargne pour la retraite.</li> <li>• Il reporte l'impôt, sur le montant déposé et sur l'intérêt qu'il rapporte, jusqu'au retrait de la somme.</li> <li>• Pour plus d'informations sur les modalités, visitez la section « REER et Retraite » de notre guide ou rendez-vous au <a href="http://www.arc.gc.ca">www.arc.gc.ca</a>.</li> </ul>
<b>REEE Régime enregistré d'épargne-études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est de l'épargne pour financer des études postsecondaires.</li> <li>• Pour plus d'informations sur les modalités, visitez la section « Vous planifiez avoir un enfant » de notre guide.</li> </ul>

## L'ÉPARGNE

Chaque femme devrait posséder un compte épargne à son nom. Vous méritez d'avoir une sécurité financière bien à vous, de savoir que vous pouvez compter sur vos propres économies<sup>2</sup>. Rappelez-vous qu'il est toujours important de se payer en premier.

Petit conseil: ne vous sentez pas coupable si votre épargne est petite ou nulle. À partir de maintenant, faites de petits pas chaque mois pour arriver à atteindre vos objectifs.

Toutes les raisons sont bonnes pour épargner: vacances, retraite, rêves, petits et grands projets... Vous devez simplement trouver la méthode la plus efficace pour vous.

*Zoé veut s'acheter une nouvelle télévision qui coûte 400 \$. Pour sa fête, elle reçoit 80 \$ avec lesquels elle se procure une carte-cadeau d'un magasin électronique. Par la suite, dès qu'elle économise un peu d'argent, elle achète d'autres cartes. Plus les cartes s'accumulent, plus Zoé est motivée à atteindre son objectif. Après quelque temps, elle atteint le fameux montant et se rend fièrement au magasin pour acheter son téléviseur de rêve.*

*Léa possède un gros pot de change dans sa salle de lavage. Chaque fois qu'elle trouve quelques pièces dans le fond de la sècheuse ou encore de la monnaie qui traîne dans le fond de son sac à main, elle les ajoute à sa cagnotte. Chaque année, à l'approche des vacances estivales, Léa vide son pot, roule sa monnaie et se paye un petit luxe.*

*Claire s'est inscrite au système de dépôt automatique dans son compte d'épargne. Chaque mois, un montant de 125 \$ est viré sans qu'elle s'en soucie.*

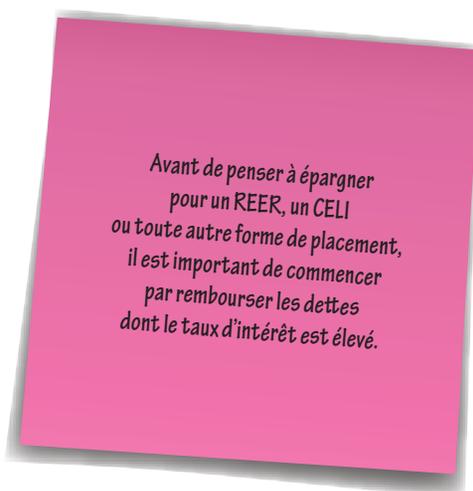
2. Suze Orman, *Les femmes & l'argent*, Les Éditions Les intouchables, 2007, p.89,90

En ce qui a trait à l'épargne à long terme (placements, RÉER et REEE), il est intéressant de commencer tôt à cotiser, de cette manière vous donnez le temps à votre argent de fructifier. Il vous sera alors possible de bénéficier des intérêts composés.

- Les **intérêts composés**: ce sont les intérêts d'un placement que vous réinvestissez. Par exemple, si vous avez un placement de 500 \$ à un taux d'intérêt annuel de 3 %, vous donnant donc 15 \$ d'intérêt, et que vous réinvestissez ce 15 \$, l'année suivante, votre taux d'intérêt de 3 % sera calculé sur votre nouveau montant de 515 \$.

Pour plusieurs questions budgétaires ou de placement, vous pouvez faire affaire avec un planificateur financier. Voici quelques questions à lui poser afin de vous assurer que les services offerts satisferont vos valeurs :

- Quelle est votre formation?
- Avez-vous une spécialité ou une clientèle type?
- Est-ce que je devrai signer un contrat avec vous pour vos services?
- Quels services me rendrez-vous?
- Quels seront mon rôle et le vôtre dans la réalisation de mon plan d'action?



## LES CARTES DE CRÉDIT

Mesdames, assurez-vous d'avoir au moins une carte de crédit à votre nom, et ce, même si vous avez déjà une carte de crédit conjointe. Cette dernière vous permettra d'établir votre crédit personnel et d'éviter de fâcheuses situations à la suite d'une séparation, d'un divorce ou encore de la maladie ou de la perte d'un conjoint.

Posséder une carte de crédit	
AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est plus sécuritaire que de se promener avec de l'argent comptant;</li> <li>• elle sert de fonds d'urgence;</li> <li>• elle offre des plans de récompenses;</li> <li>• elle permet de faire des achats sur Internet;</li> <li>• elle est utile pour les dépôts sur location;</li> <li>• elle permet d'établir un bon dossier de crédit lorsque la carte est utilisée de façon adéquate.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les taux d'intérêt sont élevés;</li> <li>• elle augmente la tentation à dépenser inutilement;</li> <li>• elle peut mener vers un mauvais historique de crédit si des retards de paiements se produisent;</li> <li>• il y a des risques de fraude.</li> </ul>

**Période sans intérêt (délai de grâce)**: après avoir effectué un achat avec votre carte de crédit, vous profitez d'une période sans intérêt, d'au moins 21 jours, à la seule condition que vous payiez le solde complet avant la date d'échéance.

- Il est recommandé d'éviter les transferts de solde et les avances de fonds (retirer de l'argent comptant avec la carte), car, contrairement aux achats, les frais d'intérêt s'accumulent immédiatement.

Soyez vigilante! Un seul achat peut vous coûter très cher au bout de compte si vous payez seulement le solde minimum dû chaque mois. Rappelez-vous que si le solde complet n'est pas payé, les frais d'intérêt s'accumulent à partir de la date d'achat et se poursuivent jusqu'à ce que vous ayez payé le solde complet de la carte.

Si vous ne pouvez pas payer le solde complet, il est recommandé d'arrêter d'utiliser votre carte jusqu'à ce que votre solde soit à nouveau à zéro. De cette façon, vous éviterez de vous endetter davantage et vous garderez le contrôle.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada offre un outil de sélection de cartes de crédit sur son site Web qui vous permettra de choisir la carte qui convient le mieux à vos besoins.

<http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/ressources/OutilCalculat/cartesCredit/index-fra.asp>

*Continuez de vivre selon vos moyens. Une carte de crédit n'augmente pas le montant d'argent dont vous disposez.*

*Le simple fait de couper une carte de crédit et de la jeter ne signifie pas que cette dernière n'est plus active. Vous devez communiquer avec l'entreprise de la carte afin de l'annuler officiellement.*

*Évitez les paiements en retard.*

*Les experts s'entendent pour dire qu'il serait mieux de se limiter à une seule carte de crédit.*

*Demandez la limite de crédit la plus basse possible selon vos besoins.*

# L'ENDETTEMENT

Il est facile de contracter une dette, mais il est plus difficile de la gérer et de la rembourser. Par contre, bien utilisé, le crédit peut être très utile.

Différences entre une bonne dette et une mauvaise dette		
	DÉFINITIONS	EXEMPLES
BONNE DETTE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle prend de la valeur.</li><li>• Elle est profitable à long terme.</li><li>• La plupart du temps, le taux d'intérêt est avantageux pour ce type de prêt.</li></ul>	<p>Prêt étudiant Prêt d'entreprise Hypothèque</p>
MAUVAISE DETTE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle perd de la valeur.</li><li>• C'est une dette que vous ne pouvez pas rembourser à temps.</li><li>• Les taux d'intérêt sont habituellement assez élevés.</li></ul>	<p>Achat sur une carte de crédit que vous n'êtes pas capable de rembourser en totalité.</p>

## Petits conseils

Avant de contracter un prêt (voiture, maison ou meubles), essayez d'épargner au moins pendant 6 mois un montant équivalant au montant du paiement mensuel afin de tester la viabilité du projet.

Faites attention aux promotions « Achetez maintenant et payez plus tard ». Les taux d'intérêt sont très élevés (souvent plus que ceux d'une carte de crédit) si vous ne payez pas le solde complet à la date d'échéance. L'intérêt sera alors calculé à compter de la date d'achat et non à compter de la date d'échéance.

**De l'endettement au surendettement**, quelques signes à observer pour éviter que l'endettement devienne du surendettement :

- vous dépensez toujours plus que ce que vous permet votre budget;
- vous utilisez votre carte de crédit par nécessité et non parce que c'est pratique;
- vous empruntez toujours de l'argent pour joindre les deux bouts;
- vous payez seulement les intérêts de vos cartes de crédit, et ce, de mois en mois.

Solutions :

- avisez votre créancier si vous ne pouvez pas effectuer le paiement à temps. Plusieurs prêteurs vous aideront à gérer vos paiements si vous leur demandez;

*Pour les acheteuses compulsives :  
congelez votre carte de crédit !*

*Cela vous évitera de faire des achats compulsifs. Le temps que vous prendrez à la décongeler vous donnera pleinement le temps de peser le pour et le contre, de revoir votre budget et de prendre une décision éclairée.*

- obtenez un avis ou de l'aide auprès d'un bureau de consultation familial, d'un organisme communautaire ou d'une association qui travaille dans le domaine des finances;
- obtenez un prêt de consolidation qui vous permettra de regrouper toutes vos dettes en un seul emprunt auprès de votre institution financière.

## LE DOSSIER DE CRÉDIT

Lorsqu'on vous accorde du crédit, que ce soit pour des meubles, une voiture ou encore un prêt personnel, les institutions financières transmettent de l'information aux agences d'évaluation de crédit. Ces informations forment votre dossier de crédit.

Quelques-unes des informations présentes dans votre dossier de crédit	
TYPE DE RENSEIGNEMENTS	EXEMPLES
Personnels	Nom, adresse, date de naissance, NAS et employeurs
Sur votre crédit	Carte de crédit, marge de crédit, prêts et hypothèque
Bancaires	Comptes ouverts dans une ou plusieurs institutions financières
Publics	Faillite, décision judiciaire défavorable en matière de crédit
Dossier de crédit	Nombre de demandes exécutées

Vous avez le droit de consulter votre dossier à tout moment. Il est même conseillé de le commander une fois par année afin de vérifier les informations présentes et d'y apporter des modifications si nécessaire.

Chaque fois que vous contractez un nouveau prêt, le prêteur se doit de vérifier votre dossier de crédit. Comme vous êtes la seule personne autorisée à consulter ce document, vous devrez signer une autorisation.

**Pointage de crédit:** les agences d'évaluations utilisent une échelle entre 300 et 900 afin de déterminer le pointage de crédit. Un nombre élevé signifie un bon pointage.

Au Canada, deux agences d'évaluation du crédit gardent ces données soit Equifax Canada ([www.equifax.ca](http://www.equifax.ca)) et TransUnion ([www.transunion.ca](http://www.transunion.ca)).

### Comment améliorer son pointage de crédit — Les bons coups

- payez toujours vos factures à temps;
- payez toujours le solde minimal requis sur vos cartes de crédit (si possible, remboursez complètement le solde);
- utilisez activement différents types de crédit (carte de crédit, marge de crédit, prêt personnel pour la voiture...);

- gardez les limites de vos cartes de crédit et de vos marges de crédit les plus basses possible;
- limitez les demandes de crédit.

### Certaines actions ont des répercussions négatives sur votre pointage de crédit — Les moins bons coups

- Les retards de paiements;
- les chèques sans provision;
- payez un montant inférieur au solde minimal requis;
- dépassez la limite de crédit.

Si vous êtes étudiantes et avez des responsabilités familiales, vous pourriez bénéficier de certaines mesures supplémentaires. Informez-vous!

## LES ÉTUDES

Il existe plusieurs options de financement comme les prêts et bourses gouvernementaux, les prêts bancaires personnels et l'argent épargné en travaillant.

### Programme de prêts et bourses gouvernementaux

Pour recevoir votre aide financière à temps pour la rentrée, nous vous recommandons de faire votre demande dès le mois de mai et de fournir rapidement tous les documents nécessaires. Pour obtenir plus de renseignements, rendez-vous au [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca).

### Remboursement de votre prêt étudiant gouvernemental

*Pendant que vous êtes aux études*, c'est le gouvernement qui assure le paiement des intérêts de votre prêt, ce qui veut dire que vous ne devez rien rembourser sur votre prêt pendant cette période.

*Lorsque vous avez terminé vos études ou lors d'un abandon*, le gouvernement arrête de payer les intérêts et ces derniers deviennent votre responsabilité. Vous avez la possibilité de commencer tout de suite à payer ces intérêts ou vous pouvez attendre à la fin de la période d'exemption partielle. À ce moment, le montant des intérêts sera ajouté à votre dette.

*Exemption partielle*: c'est la période de 6 mois, après la fin de vos études, pendant laquelle vous n'êtes pas obligées de commencer à rembourser votre dette d'études.

### Prêts bancaires personnels

Avec votre institution financière, il est possible d'obtenir un prêt à un bon taux d'intérêt. Pour se faire, il est important de:

1. bien magasiner votre prêt et de comparer les offres des institutions financières;
2. comprendre ce que l'on vous offre. N'hésitez pas à poser des questions sur les sujets moins clairs;
3. négocier pour obtenir le meilleur taux possible. Par exemple, il est tout à fait normal de négocier une réduction de 0,25 à 0,5 %;
4. vérifier la raison d'un refus si tel est le cas. Profitez de l'occasion pour examiner votre dossier de crédit afin de vous assurer qu'aucune erreur n'est présente.

## REEMPLIR SA TIRELIRE

À l'achat d'une voiture, vous n'êtes pas obligée de contracter votre prêt avec le concessionnaire. Vérifiez aussi auprès de votre institution financière. Parfois, les taux peuvent être moins élevés et vous pourriez avoir un rabais sur la voiture si vous payez la totalité du véhicule.

Il est prouvé que les consommateurs regardent très peu les étagères du bas et du haut dans les étalages de magasins. En ne vous concentrant pas seulement sur la section du milieu, vous pourriez alors faire de très belles découvertes moins coûteuses.

Préparez votre café à la maison. Les quelques dollars que vous dépensez chaque matin peuvent paraître anodins, mais vous serez surprises d'apprendre que les coûts de ce café matinal peuvent représenter jusqu'à 520 \$ par année.

Apprenez à dire non.

Évitez les magasins pendant l'heure du lunch. La tentation d'un nouvel achat est alors trop grande.

Journée spa à la maison  
Faites une soirée beauté avec vos amies à la maison en utilisant des produits achetés à la pharmacie.

Allez au cinéma en matinée ou lors des soirées à rabais

Résiliez votre abonnement au gymnase et entraînez-vous à l'extérieur entre amis.

Faites l'épicerie une fois par semaine. Planifiez vos repas et dressez les menus en fonction des spéciaux de la semaine. Faites une liste d'épicerie et respectez-la. Finalement, n'allez pas faire votre épicerie quand vous avez faim.

Déjeunez à la maison et amenez votre lunch au travail le plus souvent possible.



# ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ

Vous passez enfin de locataire à propriétaire ! Voici quelques trucs à retenir pour l'achat d'une propriété :

- une hypothèque est un prêt utilisé pour acheter une propriété ;
- les intérêts sont habituellement avantageux ;
- le montant emprunté se nomme le capital et la valeur nette est ce qui vous appartient (la différence entre la valeur de la propriété et le capital qu'il reste à rembourser) ;
- la mise de fonds est un montant d'argent que vous devez verser au créancier lors de l'achat d'une propriété. Elle doit représenter au minimum 5 % de la valeur de votre habitation.

Le RAP (régime d'accession à la propriété) vous permet de retirer jusqu'à 25 000 \$ d'un REER pour votre mise de fonds sur l'achat d'une première maison. Vous ne payerez aucun impôt sur ce montant à condition que vous remboursiez la somme retirée à l'intérieur d'un délai de 15 ans. Pour savoir si vous êtes admissible, visitez le <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/rrsp-reer/hbp-rap/menu-fra.html>.

*Dans l'éventualité où vous versez une mise de fonds inférieure à 20 %, vous devrez automatiquement prendre une assurance hypothécaire supplémentaire. Pour de plus amples détails, contactez votre institution financière à ce sujet.*

*Sébastien et Julie n'ont pas d'enfant. Ils gagnent un revenu combiné de 100 000 \$ par année.*

*Patrick et Caroline ont deux enfants et gagnent un revenu familial de 100 000 \$ par année. Ils*

*ont donc droit au même prêt hypothécaire. Est-ce que vous pensez que les deux couples peuvent*

*se permettre d'acheter une maison de la même valeur?*

## ACHETER SA PREMIÈRE MAISON EN QUELQUES ÉTAPES

1. épargnez pour votre mise de fonds ;
2. vérifiez l'exactitude de votre rapport de crédit ;
3. obtenez une hypothèque préapprouvée ;
4. faites le tour du marché ;
5. assurez-vous de connaître tous les frais liés à votre achat (frais d'évaluation, frais juridiques, frais d'inspection, frais de condo, taxes, assurances...). Il faut prévoir un montant d'au moins 1,5 % de la valeur de la maison pour couvrir ces coûts.

**Préautorisation pour un prêt hypothécaire:** saviez-vous que vous pouvez obtenir une préautorisation pour un prêt hypothécaire gratuitement auprès de votre institution financière? Cette démarche s'avère utile avant d'entreprendre votre recherche de propriété. Cependant, il est important de noter que le montant préapprouvé représente le maximum que vous pouvez recevoir. Il est donc conseillé de chercher une propriété qui se situe en dessous de ce montant pour éviter d'avoir un budget trop serré. **Enfin, rappelez-vous que le processus de préapprobation ne garantit pas nécessairement que vous obtiendrez le prêt hypothécaire.**

## DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN VOTRE POSSESSION POUR OBTENIR UNE PRÉAUTORISATION<sup>3</sup>

- pièces d'identité;
- preuve d'emploi (fiche de paie, lettre de l'employeur certifiant votre poste et sa durée d'occupation);
- preuve de mise de fonds (comptes bancaires, placements, REER...);
- vos obligations financières et vos dettes courantes.

Certains choix s'offriront à vous lorsque vous magasinez votre hypothèque:

- **la période d'amortissement:** c'est le temps qu'il faut pour rembourser au complet un prêt hypothécaire. Selon la mise de fonds, la période d'amortissement peut varier de 25 à 30 ans au maximum;
- **la durée du prêt:** c'est la période qui détermine à quel moment vous devrez renouveler votre hypothèque et possiblement changer de taux d'intérêt. La durée varie généralement entre 1 et 5 ans;
- **le type de prêt:** vous aurez le choix entre un prêt ouvert ou fermé. Le prêt ouvert vous donne la possibilité de faire des paiements anticipés, et ce, en tout temps tandis que le prêt fermé est plus restrictif;
- **le taux d'intérêt fixe ou variable:** le taux fixe demeure le même pendant toute la durée de votre prêt ce qui veut dire que vos paiements ne changent pas. De son côté, le taux variable change en fonction des fluctuations du marché.

**La remise en argent:** c'est une option hypothécaire qui vous permet d'obtenir un pourcentage de votre prêt en argent comptant moyennant un taux d'intérêt plus élevé. Cette dernière peut vous aider à couvrir certaines dépenses liées à l'achat de votre propriété telles que les frais de notaire ou les travaux de rénovation. Veuillez noter que le prêteur peut imposer certaines restrictions.<sup>4</sup>

**La marge de crédit hypothécaire:** c'est un outil très pratique pour l'emprunteur discipliné. Il s'agit de la façon la plus économique et la meilleure de consolider ses dettes. Les taux d'intérêt sont avantageux, cependant, prudence et discipline s'imposent. Il est recommandé de ne pas utiliser ses cartes de crédit jusqu'à ce que la marge soit entièrement remboursée. N'oubliez jamais que votre maison est offerte en garantie.

3. Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Acheter votre premier logement*, juin 2010, p.27

4. Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Acheter votre premier logement*, juin 2010, p.22

## Processus de renouvellement d'un prêt hypothécaire

Il est recommandé de commencer à comparer les prêts hypothécaires environ quatre mois avant la fin du terme de votre prêt hypothécaire.

1. Réévaluez vos besoins.

- Êtes-vous satisfait des services offerts par votre prêteur actuel?
- Voulez-vous augmenter le montant de vos paiements?
- Désirez-vous modifier la fréquence de vos paiements?
- Voulez-vous consolider d'autres dettes?
- Avez-vous besoin d'argent pour effectuer des rénovations?

2. Rencontrez votre prêteur actuel et demandez-lui s'il peut vous offrir de meilleures conditions.

### Différents moyens vous permettant de rembourser votre hypothèque plus rapidement :

- augmentez le montant de vos paiements. Mais attention, par la suite vous ne serez pas autorisée à le diminuer jusqu'à la fin du terme;
- continuez de payer les mêmes versements, et ce, même lorsque vous renouvelez votre prêt à un taux plus bas;
- choisissez une option de remboursement accéléré (à la semaine ou aux deux semaines), cette dernière peut vous faire épargner des milliers de dollars en frais d'intérêt;
- faites des remboursements anticipés : chaque année, vous avez la possibilité de faire des paiements forfaitaires qui vous permettront de rembourser une partie du capital sans pénalité.

**Rénover pour accroître la valeur de votre maison est un très bon placement à condition de bien choisir les travaux à réaliser.**<sup>5</sup>

Rénovations qui accroissent la valeur de votre propriété	Améliorations qui n'accroissent pas beaucoup la valeur de votre maison
<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la valeur énergétique de votre maison;</li><li>• rénover complètement ou partiellement la cuisine et les salles de bain;</li><li>• changer les portes et les fenêtres;</li><li>• rénover le sous-sol;</li><li>• peindre, appliquer du papier peint;</li><li>• installer de nouveaux revêtements de sol.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Concevoir un aménagement paysager coûteux;</li><li>• installer un cinéma maison;</li><li>• Installer une piscine;</li><li>• Installer un spa.</li></ul>

5. Sources : [www.gerermieuxvotreargent.ca](http://www.gerermieuxvotreargent.ca) et Institut canadien des évaluateurs.

**Prêt hypothécaire inversé**: ce prêt s'adresse aux gens de 55 ans ou plus qui désirent emprunter sur la valeur nette de leur maison. Le montant du prêt peut représenter jusqu'à 50 % de la valeur courante de la maison.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Il permet de libérer de l'argent;</li><li>• il permet de maintenir un faible coût d'emprunt;</li><li>• il offre un allègement fiscal;</li><li>• il vous permet de rester dans votre maison;</li><li>• il ne nécessite pas de paiement à des dates régulières.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il réduit la valeur nette de votre maison;</li><li>• il accroît vos dettes;</li><li>• il amène des coûts supplémentaires: frais d'évaluation, frais de demande, honoraires d'avocat et frais de clôture;</li><li>• les frais d'annulation et les taux d'intérêt sont élevés.</li></ul>

*L'assurance habitation est-elle obligatoire ? Pour connaître la réponse, rendez-vous à la page 22.*

*Planifiez un budget de rénovation dès le départ. Vous voudrez sûrement apporter quelques améliorations à votre nouvelle demeure.*



*Avant de prendre une décision, vous devez être certaine que vous avez examiné toutes les options s'offrant à vous, comme de contracter un type de prêt différent ou encore de vendre votre maison pour en acheter une plus petite ou pour déménager dans un logement.*

# JE M'ASSURE

Vos assurances vous permettent de recevoir de l'argent pour couvrir diverses pertes. Certains types d'assurances sont indispensables tandis que d'autres sont optionnels. Cela dépend de votre situation financière et familiale.

Quelques faits importants :

- une **police** d'assurance est un contrat qui indique ce qui est couvert ainsi que les prestations que vous pouvez recevoir ;
- une **prime** est le montant que vous devez payer pour souscrire à une assurance ;
- avant de signer une police, prenez connaissance des **restrictions** et des **exclusions**.

Rangez votre police avec vos documents financiers. Si vous avez un coffre bancaire, il serait bon d'y garder une photocopie de la première page de la police ainsi que le nom et le numéro de téléphone de votre agent. Dans le cas d'une assurance vie, faites aussi une copie pour vos bénéficiaires et dites-leur où se trouve l'original de votre police.

## L'ASSURANCE VIE

**Assurance vie temporaire :**

- elle paie votre bénéficiaire (personne préalablement choisie) si vous décédez ;
- elle couvre les besoins à court terme (rembourser un prêt hypothécaire et garantir un revenu pendant que les enfants sont jeunes) ;
- elle fournit une couverture sur une période déterminée ;
- elle n'est pas liée à l'hypothèque ;
- elle vous permet de protéger les personnes à votre charge contre de grandes difficultés financières ;
- elle permet que le capital assuré, versé à votre bénéficiaire soit presque toujours exempt d'impôt.

La plupart d'entre vous souscrivent à une assurance vie afin de protéger vos jeunes enfants. Lorsqu'ils atteindront l'âge adulte et seront indépendants financièrement, vous n'aurez probablement plus besoin d'une police aussi volumineuse. À la fin du terme, vous pourrez revoir vos besoins.

**Assurance vie permanente :**

- elle paie votre bénéficiaire si vous décédez ;
- elle couvre les besoins à long terme (les frais funéraires) ;
- elle vous couvre pour votre vie entière à condition que la police soit maintenue en vigueur.

*Une des erreurs les plus dangereuses qu'une famille peut commettre est d'assurer uniquement la personne qui soutient financièrement la famille. Il est également important que la femme au foyer soit couverte. Si cette dernière décède, il sera nécessaire d'engager quelqu'un pour prendre soin des enfants et pour exécuter certaines tâches dans la maison.*

## S'assurer pour 100 000 \$ ou pour 500 000 \$?

Tout dépend de la personne, de ses avoirs et de ses responsabilités familiales. C'est pourquoi aucun montant fixe n'est suggéré. Cependant, les individus s'assurent, en moyenne, pour un montant variant entre 7 à 10 fois leur revenu annuel net. Pour plus de précisions, il est recommandé de rencontrer un planificateur financier ou un courtier d'assurance.

Vous avez fortement besoin d'une assurance vie si :

- vous avez des enfants à charge ;
- d'autres personnes dépendent financièrement de vous ;
- vous êtes le chef d'une famille monoparentale.

### *Une petite note pour les mères monoparentales*

*Il est primordial que vous vous assuriez afin de ne pas laisser vos enfants dans la pauvreté si un événement malheureux surgissait.*

### *Une petite note pour les femmes célibataires sans enfant*

*Si personne ne dépend de vous financièrement, il est bien plus important d'avoir une assurance invalidité que de posséder une assurance vie élevée. Pour vous, le plus grand risque est de perdre votre emploi et votre seul revenu.*

### *Une petite note pour les femmes plus âgées*

*Parfois, certaines personnes ressentent le besoin d'augmenter leur couverture. Si vous êtes en bonne santé, vous pouvez le faire en payant des primes qui tiennent compte de votre âge. Faites attention aux restrictions qui s'appliquent si le décès survient dans les deux ou trois premières années de la police.*

## LES ASSURANCES INVALIDITÉ ET HYPOTHÉCAIRE

**Assurance invalidité:** l'assurance invalidité, communément appelée l'assurance salaire, vous permet de faire face à vos obligations financières si vous devez arrêter de travailler à la suite d'une maladie ou d'un accident. Selon vos besoins, différents programmes sont disponibles (court terme ou long terme).

**Assurance hypothécaire:** dans le cas où, lors de l'achat de votre propriété, vous avez donné une mise de fonds de moins de 20 %, vous serez dans l'obligation d'adhérer à une assurance prêt. Les primes pour cette assurance varient selon le pourcentage que représente votre mise de fonds. Plus cette dernière est élevée, moins votre prime sera grande.

**Assurance invalidité hypothécaire:** si vous êtes victime d'une blessure ou d'une maladie qui vous empêche de travailler, l'assurance couvrira les paiements hypothécaires à votre prêteur. Toutefois, il est important de bien vous informer sur les restrictions et les exclusions. Demandez à consulter la liste des maladies et de blessures non couvertes.

**Assurance vie hypothécaire:** avec cette assurance, il est possible de couvrir, non seulement votre hypothèque, mais aussi d'autres revenus. Dans le cas où vous êtes copropriétaire (par exemple vous et votre conjoint), informez-vous des différentes options qui sont offertes à cet effet.

Vous pouvez vous procurer ces assurances auprès de votre prêteur hypothécaire, d'un courtier d'assurance ainsi que d'une institution financière. Le coût de la prime est toujours en fonction du montant de votre prêt hypothécaire ainsi que de votre âge et de votre santé.

## LES ASSURANCES HABITATION

Votre maison est sûrement votre plus grand investissement. De plus, elle occupe, la majorité du temps, une place très importante au sein de votre vie familiale. Il est donc primordial de prendre quelques heures pour bien choisir l'assurance qui la protégera. Souvenez-vous que même si votre maison est totalement détruite, votre prêt hypothécaire, lui, ne s'envole pas !

L'assurance habitation de base, que ce soit pour les propriétaires, les copropriétaires ou les locataires, couvre trois éléments fondamentaux :

- les bâtiments (maison, garage, cabanon...);
- le contenu (meubles, électroménagers et effets personnels);
- la responsabilité civile.

*Faites l'inventaire détaillé de vos biens personnels une fois par année. C'est un atout considérable lors d'une réclamation à votre assureur.*

Le montant dont vous avez besoin pour protéger vos bâtiments et vos effets personnels dépend de leurs valeurs. Faites une liste de ce que vous possédez avec leur coût. Gardez en tête que de contracter un montant d'assurance plus élevé que vous en avez besoin en réalité est une perte d'argent alors, ne surestimer pas la valeur de vos biens. Calculez la valeur totale et voyez le montant d'assurance que vous pouvez vous permettre.

**Avis aux locataires:** il est important de souscrire à une assurance habitation en tant que locataire parce que votre propriétaire est seulement responsable de la structure physique de l'immeuble et aucunement de ce qui se trouve à l'intérieur de votre appartement. Une police d'assurance pour locataire n'est pas très coûteuse et elle vous permet d'obtenir une assurance responsabilité civile qui vous évitera de nombreux tracas dans le cas où vous seriez responsable des dommages causés à l'immeuble.

**Avis aux propriétaires d'habitations en copropriété** (condo, duplex et maison en rangée): ne vous fiez pas seulement à l'assurance de la collectivité des copropriétaires. Cette police de base ne couvre pas l'intérieur de votre unité. Il vous faudra donc une assurance habitation en supplément.

## L'ASSURANCE AUTOMOBILE

**Obligatoire:** vous êtes obligée d'avoir une assurance responsabilité civile afin de couvrir vos propres frais médicaux et ceux des autres dans le cas où vous seriez impliquée dans un accident.

**Facultative:** vous pouvez souscrire à deux assurances supplémentaires:

- assurance collision (pour le coût des réparations de votre véhicule);
- assurance multirisque (pour les dommages résultant d'un vol, d'un incendie ou de vandalisme).

Pour vous procurer une assurance habitation ou automobile, entrez en contact avec:

- une compagnie d'assurance;
- un agent ou un courtier d'assurance;
- une institution financière.



*Il est important de magasiner  
ses assurances (véhicule et logement)  
chaque année pour être certaine de bénéficier  
du meilleur prix disponible.*

Si vous êtes entrepreneure, vous souhaitez peut-être souscrire à une assurance commerciale pour petite entreprise ou pour une entreprise à domicile. Pour plus de détails, rendez-vous à la section démarrer une entreprise.

# VOUS PLANIFIEZ AVOIR UN ENFANT

Devenir maman est l'une des plus belles étapes de la vie! Mais, soyons honnêtes, elle amène son lot de changements. C'est pourquoi il est important de revoir votre budget. En plus de devoir faire face à une baisse de salaire temporaire, dû à vos congés de maternité et parental, certaines dépenses s'ajouteront à votre budget. En étant bien préparée à cette éventualité, vous serez en mesure de traverser cette période sans problème, ni stress financiers. Oui, la liste du matériel nécessaire est longue, mais rien ne dit qu'il faut tout acheter en neuf. Il est possible de se procurer du matériel usagé, de faire des échanges ou d'emprunter des articles à vos amis ou à votre famille. Vous serez écologique tout en gardant vos économies dans votre tirelire!

Quelques étapes à suivre si vous attendez un enfant ou si vous planifiez fonder une famille:

1. faites une liste du matériel que vous aurez à acheter;
2. déterminez si la taille et le style de votre voiture sont encore appropriés à votre famille;
3. revoyez votre budget avec un revenu à la baisse;
4. vérifiez les déductions fiscales auxquelles vous aurez droit (consultez les sites internet de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada);
5. pensez aux changements que vous pourriez apporter à votre mode de vie en tenant compte du nouveau budget;
6. quelques mois après la naissance de votre bébé, revoyez votre budget et apportez-y les changements nécessaires.

*La première année de bébé est la plus coûteuse. Les experts s'entendent pour dire que l'erreur financière principale que font les nouveaux parents est de dépenser trop sur l'équipement et sur certains services qui ne sont pas si utiles. Parlez à quelques parents expérimentés pour savoir ce qu'ils considèrent comme utile.*

## COMBIEN ÇA COÛTE AVOIR UN ENFANT?



Selon les statistiques du Conseil national du bien-être social du Canada, un enfant, de la naissance à la majorité, monopolise environ 20% du budget familial. Heureusement, le fait d'avoir un deuxième enfant ne nécessite pas automatiquement un autre 20% du budget, car, comme les articles coûteux ont déjà été achetés pour le premier, beaucoup de frais sont évités.

Pour les mères qui allaitent, les deux coûts les plus importants sont reliés aux couches et aux frais de garderie. Si vous n'allaites pas, vous pouvez ajouter un troisième coût important soit, le lait maternisé.

De la naissance à 3 ans	
(les coûts peuvent varier selon les marques et les produits que vous achetez)	
PRODUITS	COÛT ANNUEL
Couches jetables	entre 800 \$ et 900 \$
Couches lavables	entre 600 \$ et 875 \$ (peuvent servir pour bébé 2, 3...)
Lait maternisé	entre 1 000 \$ et 2 000 \$

Congés de maternité et parental: Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

L'assurance-emploi verse des prestations de maternité et parentales aux personnes qui :

- attendent un enfant;
- viennent d'accoucher;
- adoptent un enfant;
- prennent soin d'un nouveau-né.

Il est conseillé de faire sa demande de prestation dès que vous cessez de travailler puisqu'il n'y a pas de période d'attente pour l'émission d'un premier chèque. Pour être admissible, vous devez avoir gagné un revenu assurable d'au moins 2 000 \$ au cours des 52 dernières semaines.

Les prestations du RQAP sont imposables. Soyez vigilantes, car le gouvernement ne prélève pas beaucoup d'impôt par versement. Vous pourriez avoir toute une surprise lors de votre déclaration de revenus. Pour éviter cette mésaventure, communiquez avec un agent afin qu'il ajuste vos versements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les travailleurs autonomes doivent payer leur cotisation au Régime québécois d'assurance parentale et au Régime des rentes du Québec (RRQ). Ils ont donc accès aux mêmes prestations que les salariés.

**Siège d'auto**  
Il est recommandé d'investir dans du neuf pour plus de sécurité..

Pour obtenir plus de détails ou pour faire votre demande en ligne, visitez le site internet du RQAP : [www.rqap.gouv.qc.ca](http://www.rqap.gouv.qc.ca).

**Fonds de pension**  
Si, par le biais de votre travail, vous cotisez à un fonds de pension, sachez qu'il est possible de continuer à cotiser pendant votre congé. Cette initiative vous permet de ne pas accumuler de retard comparativement aux autres.

## AIDE GOUVERNEMENTALE

- **Mesure de Soutien aux enfants:** c'est une allocation familiale qui aide les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants. Les prestations émises dépendent de la situation financière de la famille, du type de famille et du nombre d'enfants. Les montants versés ne sont pas imposables.

Dans le cas d'une **naissance**, le parent **n'a pas à faire de demande** à la Régie pour recevoir le paiement de Soutien aux enfants. En déclarant son nouveau-né au Directeur de l'état civil, il l'inscrit automatiquement.

**Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants:** ce crédit permet de diminuer le coût d'une place non subventionnée en service de garde. Un des aspects avantageux de ce crédit est qu'il est possible de recevoir des versements anticipés chaque mois. De cette façon, vous n'avez pas à attendre la production de votre déclaration de revenus pour toucher l'argent de ce crédit. Pour en savoir plus, référez-vous au site Web de Revenu Québec ([www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca)).



**Prestation fiscale canadienne pour enfant:** cette allocation familiale est un paiement mensuel non imposable versé aux familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans. Les prestations sont calculées en fonction de la déclaration de revenus des parents.

**Prestation pour enfants handicapés:** cette prestation est un montant non imposable destiné aux familles ayant un enfant âgé de moins de 18 ans atteint d'une déficience grave et prolongée, qu'elle soit mentale ou physique.

**Prestation universelle pour la garde d'enfants:** c'est une allocation mensuelle imposable de 100 \$ versée aux familles pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans. Les parents peuvent se servir de cette allocation pour payer les services de garde de leur choix. Elle sert aussi à aider les parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants.

**Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants:** il permet aux parents de se faire rembourser jusqu'à 500 \$ en dépenses admissibles pour l'inscription de leurs enfants à des programmes de sports et d'activité physique.

Pour obtenir plus de détails sur ces programmes, communiquez avec Service Canada ([www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)).

Pour obtenir de l'information sur les services de garde, visitez le site du Ministère de la Famille du Québec : [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)

Qu'arrive-t-il avec un REEE si l'enfant ne poursuit pas ses études?  
Le souscripteur du REEE peut réclamer les paiements qu'il a faits au fil des ans. Pour ce qui est des subventions, elles sont remises aux gouvernements.

### REEE Régime enregistré d'épargne-études

- Il permet d'amasser des sommes devant servir aux études postsecondaires;
- les sommes accumulées et le rendement généré sont à l'abri de l'impôt;
- un maximum de 50 000 \$ par bénéficiaire est autorisé pour la durée du régime;
- l'enfant doit posséder un numéro d'assurance sociale pour être admissible;
- plusieurs subventions gouvernementales sont disponibles pour accroître les fonds:
- Subvention canadienne pour l'épargne-études de base;
- Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire;
- Bon d'études canadien;
- Incitatif québécois à l'épargne-études.
- Pour plus de détails, rendez-vous sur le site de l'Agence du revenu du Canada : [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).

# PRÉPARER SA RETRAITE

Le passage à la retraite est une transition importante dans la vie des femmes. Elle ne doit pas être perçue comme une fin en soi, mais bien comme le début d'un nouveau mode de vie. Pour savourer une retraite pleinement réussie, vous devez être bien préparée, et ce, autant psychologiquement que financièrement.

Il est faux de penser que la seule solution pour avoir assez d'argent à la retraite est d'économiser de grosses sommes. Cela peut, au contraire, être totalement décourageant et démotivant. Concentrez-vous plutôt sur ce qui est réellement en votre pouvoir. Rappelez-vous que le temps joue en votre faveur et que même un petit montant amassé chaque mois vous offrira une retraite plus confortable. Bâtir son épargne n'est pas un sprint, mais bien un marathon.

Cotiser tôt est encore plus important pour les femmes que pour les hommes, car elles touchent souvent moins de revenus que ces derniers, de surcroît, elles vivent plus longtemps. La situation des femmes s'est améliorée au cours des dernières décennies, car la majorité d'entre elles travaillent et contribuent davantage au Régime des rentes du Québec en plus d'épargner dans des fonds de retraite et dans des placements. Toutefois, elle ne rejoint pas celle des hommes, car, encore aujourd'hui, les femmes continuent de jouer un rôle déterminant dans l'éducation des enfants. C'est pourquoi la période la plus difficile pour épargner en vue de la retraite, chez la femme, est le moment où elle fonde sa famille.

Maintenant, si vous êtes déjà dans la quarantaine ou la cinquantaine et que vous n'avez pas un sou d'économisé, ne vous culpabilisez pas et n'abandonnez pas. Concentrez-vous sur ce que vous pouvez contrôler, c'est-à-dire sur les choix que vous faites aujourd'hui et les jours qui suivent.

Au moment de la retraite, vous serez en mesure de compter sur trois principales sources de revenus :

1. vos économies et investissements personnels;
2. les prestations de retraite du gouvernement;
3. le régime de pension de votre employeur (s'il y a lieu).

Les prestations de retraite du gouvernement fournissent une base modeste sur laquelle vous pouvez compter. Il ne faut pas se fier qu'à elles, une combinaison est nécessaire. Pour obtenir un niveau de vie similaire à celui que vous étiez habitué avant la retraite, vous devez vous assurer que la plus grande partie de vos revenus provienne des points 1 et 3.

*En 2008, une étude a révélé que les discussions sur l'argent et les finances sont devenues le sujet numéro 1 de discussion dans les relations mère-fille, mettant le mariage en 2<sup>e</sup> position.*

## COMMENT BIEN SE PRÉPARER FINANCIÈREMENT À LA RETRAITE

TRANCHE D'ÂGE	STRATÉGIES
25 à 44 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencez à épargner le plus tôt possible;</li> <li>• remboursez vos prêts étudiants;</li> <li>• préparez l'agrandissement de votre famille. Avoir des enfants ne veut pas dire hypothéquer sa retraite. Envisagez d'investir dans vos placements, car ils fructifieront autant lors de votre congé de maternité qu'après celui-ci.</li> </ul>
45 à 55 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économisez régulièrement et autant que possible;</li> <li>• éliminez les dettes importantes;</li> <li>• révisez vos objectifs de vie à la retraite;</li> <li>• passez le relais à vos enfants. Partagez votre expérience avec eux et donnez-leur des conseils. Une étude de l'Université Laval a démontré que les jeunes de moins de 29 ans considèrent leurs parents comme la principale source d'apprentissage en matière financière.</li> </ul>
55 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éliminez les dettes importantes;</li> <li>• pensez à la retraite progressive;</li> <li>• mettez votre testament à jour;</li> <li>• examinez vos besoins en matière d'assurances;</li> <li>• passez le relais à vos enfants;</li> <li>• envisagez le moment où vous prendrez votre retraite et établissez un plan de façon à avoir un revenu dès le premier jour. Notez que certaines demandes de prestation doivent être faites quelques mois avant la prise de la retraite si vous voulez les recevoir à temps.</li> </ul>

## RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC ([www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca))

Le Régime de rentes du Québec est un régime d'assurance public et obligatoire pour les travailleurs âgés de 18 ans et plus dont le revenu annuel dépasse 3 500 \$. Il offre aux personnes qui travaillent ou qui ont déjà travaillé au Québec ainsi qu'à leurs proches une protection financière de base lors de la retraite, du décès ou en cas d'invalidité.

**Rente de retraite:** vous pouvez la recevoir dès l'âge de 60 ans si vous avez cotisé pendant au moins 1 an au régime de retraite. Le montant que vous recevrez est calculé en fonction des revenus de travail inscrits à votre nom. Il varie aussi selon l'âge où vous commencez à recevoir votre rente. Vous pouvez commencer à recevoir cette dernière à partir de 60 ans, mais le montant sera moindre que si vous attendiez l'âge normal de la retraite, qui est de 65 ans. Si vous quittez le marché du travail plus tôt, vous devrez attendre d'avoir 60 ans pour qu'elle vous soit versée. Vous devez avoir cessé de travailler ou avoir pris une entente avec votre

*La régie des rentes du Québec, dans le calcul de la rente de retraite, peut retrancher les périodes où un parent était admissible aux prestations familiales pour un enfant de 0 à 7 ans si cela est avantageux.*

employeur pour réduire votre salaire d'au moins 20 %. Par contre, si vous avez 65 ans, il n'est pas nécessaire d'avoir cessé de travailler pour avoir accès à votre rente.

**Rente d'invalidité**: si vous avez quitté le travail avant 65 ans pour des raisons de santé, vous pourriez être admissible à cette rente jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans.

**La rente rétroactive**: si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas encore demandé votre rente de retraite, vous pourriez recevoir une rente rétroactive à compter du mois suivant votre arrêt de travail.

**Allocation au conjoint survivant**: cette rente assure un revenu de base au conjoint d'une personne décédée qui a suffisamment cotisé au Régime de rentes du Québec. Cette allocation est payable à vie même si la personne se remarie. Le montant des versements augmente lorsque la veuve atteint 45 ans.

Jusqu'à quel âge pouvez-vous cotiser pour la retraite?  
Le 31 décembre de l'année où vous atteignez 71 ans.

## SERVICE CANADA ([www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca))

**Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)**: c'est une prestation mensuelle de base accordée à la plupart des Canadiens âgés de 65 ans et plus. De récents changements ont été apportés par le gouvernement qui fait passer graduellement de 65 à 67 ans l'âge minimum pour obtenir cette pension. Toutes personnes nées le 1<sup>er</sup> février 1962 ou après devront attendre à 67 ans avant de pouvoir toucher cette pension. Il est recommandé de faire votre demande six mois avant votre anniversaire.

**Supplément de revenu garanti (SRG)**: il assure une rémunération additionnelle aux personnes âgées à faible revenu. Pour avoir droit à cette prestation, vous devez avoir droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse. De plus, votre revenu ainsi que celui de votre époux ou conjoint de fait ne doit pas dépasser un montant préétabli. Pour recevoir cette prestation, vous devez en faire la demande auprès de Service Canada. Il est important de noter que vous devez renouveler votre demande chaque année en produisant votre déclaration de revenus et de prestations.

**Allocation au conjoint âgé de 60 à 65 ans**: elle est accordée aux personnes à faible revenu âgées de 60 à 64 ans dont le conjoint, de 65 ans et plus, bénéficie déjà d'un revenu de retraite. Elle vise à assurer au couple un revenu minimum équivalent à celui de deux conjoints de 65 ans et plus.

**Hormis la PSV, les autres types de prestations ne sont pas versés automatiquement. Il faut en faire la demande et nombreuses sont les femmes qui ne connaissent pas tous ces programmes.**

*Quand vous planifiez votre retraite,  
prévoyez la possibilité d'atteindre  
90 ou 95 ans.*

## RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)

Il permet aux épargnes pour la retraite de croître à l'abri de l'impôt. Plus votre revenu est grand, plus le REER est avantageux.

Les contribuables à faible revenu (16 000 \$ et moins pour une personne ou 22 000 \$ et moins pour un couple) qui ont de l'argent à épargner, devraient oublier le REER et privilégier le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Toutefois, pour les autres tranches de revenu, il est plus difficile de choisir. Un bon conseil serait de contribuer à votre REER et de verser votre remboursement d'impôt dans votre CELI.<sup>6</sup> **REER de conjoint**: vous pouvez demander à votre conjoint de cotiser à votre retraite à travers un REER de conjoint afin qu'il bénéficie d'une déduction fiscale en plus de vous aider à épargner. Vous serez la rentière de ses sommes et vous pourrez en disposer comme bon vous semble. Notez que même les femmes au foyer ou les épouses qui ne travaillent pas peuvent en avoir un.

**Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)**: il permet à une personne ou à son conjoint, qui poursuit des études postsecondaires, de retirer un maximum de 20 000 \$ d'un REER par tranche de 10 000 \$ par année. Le montant doit être remboursé sur une période de 10 ans. Le remboursement doit commencer au plus tard 5 ans après la date du premier retrait.

**Le RAP (régime d'accession à la propriété)**: pour plus d'informations, visitez la section « Achat d'une propriété » de notre guide.

**Se lancer en affaire avec son REER**: pour plus d'informations, visitez la section « Démarrer une entreprise » de notre guide.

### REER ou REEE?

*Si vous ne pouvez pas faire les deux, il est conseillé d'économiser pour sa retraite avant d'économiser pour les études de ses enfants. Cela vous évitera d'être un fardeau lorsque vous serez à la retraite, car vous aurez assez d'argent pour vivre. Il existe une multitude de prêts pour financer les études, mais aucun pour financer la retraite.*

*S'engager à épargner un pourcentage de son revenu est une bonne stratégie qui permet que l'épargne suive les augmentations de salaire.*

6. Magazine A+, Les pièges de la planification financière de la retraite, novembre 2012 p. 20

Il est recommandé de ne pas toujours épargner le même montant, mais plutôt de déterminer un montant selon votre capacité à épargner. Par exemple, lorsque vous terminez de payer votre prêt hypothécaire, il est suggéré de conserver le même budget et d'investir le montant que vous auriez mis dans votre hypothèque dans votre épargne pour la retraite. De cette façon, vous visez le même niveau de vie à la retraite.

#### Retraite et travailleur autonome

De nombreuses personnes prévoient travailler durant leur retraite. Dans plusieurs cas, les gens en profitent pour devenir travailleurs autonomes. Une seconde carrière donne un sens à leur vie tout en assurant un revenu supplémentaire.

Que faire si je n'ai pas assez d'argent pour prendre ma retraite?

- Retardez votre retraite;
- revoyez votre budget;
- établissez un plan pour diminuer vos dettes et économiser davantage.

## QUELLE PLACE PREND VOTRE PROPRIÉTÉ À LA RETRAITE?

En règle générale, posséder une propriété constitue un atout sur le plan financier pour les retraités en bonne santé qui disposent d'un revenu de retraite suffisant pour subvenir à leurs besoins et à l'entretien de leur résidence. Dans le cas contraire, vendre sa maison pour devenir locataire est une bonne solution pour s'assurer d'une retraite confortable. Une maison qui a une bonne valeur pourrait être une porte de sortie pour ceux dont le budget est serré.

De nos jours, arriver à la retraite avec un paiement hypothécaire est une situation qui est devenue courante. Cependant, ce n'est pas le scénario rêvé, car elle offre une retraite beaucoup plus limitée. Elle peut retarder la prise de votre retraite ou encore vous empêcher de voyager comme vous le voudriez.

Lorsque vous planifiez votre retraite, il est important d'évaluer votre situation ainsi que vos objectifs de retraite afin d'envisager toutes les solutions et de prendre la meilleure décision.

# DÉMYSTIFIER LES IMPÔTS

Les impôts sont des paiements obligatoires faits par les citoyens à l'intention du gouvernement dans le but de contribuer aux charges d'intérêts généraux. L'argent recueilli sert, entre autres, à financer des programmes, à réparer les routes, à construire et à rénover des écoles et au fonctionnement des hôpitaux.

À la base, l'impôt que vous payez sur vos revenus dépend de trois facteurs principaux :

1. le montant de vos revenus;
2. la source de vos revenus (salaire, placements...);
3. votre situation familiale.

Un montant de base non imposable est établi par les gouvernements fédéral et provincial. Les citoyens doivent donc payer de l'impôt sur la tranche de revenu supérieur au montant de base. Les personnes à faible revenu n'ont pas à payer d'impôt s'ils gagnent moins que le montant d'exemption de base.

Il est important de remplir votre déclaration de revenus chaque année. Si vous ne le faites pas, le gouvernement exigera des intérêts sur les montants dus. Soyez vigilantes, car la somme peut devenir très élevée avec les années. De plus, sans déclaration de revenus, il y a plusieurs prestations gouvernementales que vous ne pourrez pas réclamer.

*Votre employeur doit vous remettre un relevé T4 avant la fin du mois de février de chaque année. Ce relevé indique combien d'argent vous avez gagné l'année précédente et quelles déductions sur votre salaire ont été retenues.*

*La date limite pour produire sa déclaration d'impôt est le 30 avril de chaque année.*

## POUR PRODUIRE UNE PREMIÈRE DÉCLARATION

- Procurez-vous le formulaire à l'un des endroits suivant :
  - bureaux de poste;
  - bureaux de Service Canada
  - en ligne sur le site de l'Agence du revenu du Canada ([www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)).
- Une fois que vous avez rempli une première déclaration, l'Agence du revenu du Canada vous enverra tous les ans votre formulaire de déclaration.

Lorsque le gouvernement reçoit votre déclaration de revenus, il l'examine rapidement et vous envoie un avis de cotisation. Par la suite, le gouvernement a trois ans pour réviser votre déclaration en détail et procéder aux ajustements. Il est donc important de conserver vos documents pendant un minimum de trois ans. Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, le processus de vérification est plus long. Dans ce cas, il est recommandé de conserver tous vos documents pour une période minimale de six ans.

Voici quelques déductions qu'il est possible de demander lors de votre déclaration de revenus :

Frais de garde, titres de transport (garder vos reçus), dons de charité, médicaments non couverts par votre assurance personnelle ou par l'assurance maladie, frais d'ambulance, verres de contact et prothèse auditive.

#### À noter :

Vous êtes responsable de votre déclaration de revenus même si quelqu'un d'autre l'a préparée pour vous.

### À l'intention des étudiantes

Lorsque vous travaillez, vous vous faites enlever un montant d'impôt sur chaque paie. Cependant, en tant qu'étudiante, le gouvernement vous en rembourse une grosse partie. Les montants varient selon votre revenu et selon votre statut d'étudiant, soit temps plein ou temps partiel. Dites-vous que c'est une façon forcée d'économiser. L'argent que vous recevrez vous appartient et vous pourrez l'utiliser comme vous l'entendez. En plus de ce remboursement, vous avez droit à plusieurs déductions fiscales comme les droits de scolarité, les livres scolaires et les frais de déménagements (dans le cas où vous vous rapprochez d'au moins 40 km de votre institution postsecondaire).

### À l'intention des mamans

Plusieurs crédits et déductions sont disponibles :

- **crédit d'impôt pour les enfants** : un montant est alloué pour chacun de vos enfants de moins de 18 ans ;
- **crédit pour la condition physique des enfants ainsi que pour les activités artistiques** (hockey, piano, danse, gymnastique, peinture...);
- **frais de garde d'enfant** : le montant que vous versez à une garderie ou à un service de garde, la portion des frais scolaires qui se rapporte au service de garde ainsi que le coût des camps de jour et des colonies de vacances.

*Vous ne paierez pas d'impôt sur les montants que vous recevez au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Vous devrez toutefois en payer sur les montants que vous recevez au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfant.*

## À l'intention des entrepreneures ou travailleuses autonomes

**Quelques dépenses admissibles:** frais de déplacement, frais de représentation, achat de matériel de travail, frais comptables et juridiques, frais de publicité, frais de formation et uniforme de travail.

Un délai supplémentaire (jusqu'au 15 juin) est accordé aux entrepreneures et aux travailleuses autonomes pour produire leur déclaration de revenus. Cependant, il est important de noter que les intérêts à payer seront calculés à compter du 1<sup>er</sup> mai.

### Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation

Vous ou votre conjoint pouvez demander un crédit d'impôt pour l'achat d'une première maison à condition que ni l'un ni l'autre n'aient été propriétaires au cours des quatre dernières années.

#### Frais de déplacement

Il est important de séparer les déplacements personnels et professionnels. La meilleure façon de procéder est de tenir un carnet de bord avec le détail de tous vos déplacements professionnels. Indiquez la date, la personne rencontrée et le nombre de kilomètres parcourus pour chaque rencontre.

*J'ai vendu ma maison et touché un profit. Dois-je le déclarer?*

*Vous ne paierez pas d'impôt sur tout gain réalisé lors de la vente de votre résidence principale. Vous n'avez pas à déclarer la vente dans votre déclaration de revenus.*



# AMOUR ET ASPECTS LÉGAUX

Voici quelques mythes qui remettront les pendules à l'heure!

1. Après 1 an, 3 ans, 10 ans de vie commune, les conjoints de fait n'ont pas besoin de se marier, ils sont « comme mariés ».

FAUX: peu importe le nombre d'années, vous ne serez jamais « comme marié ». Le seul moyen, c'est de véritablement se marier.

2. Il n'est pas nécessaire de divorcer, il suffit de cesser de faire vie commune pendant un an et de partager nos biens et nous serons « comme divorcés ».

FAUX: tant que le divorce n'est pas officialisé par un jugement de la Cour Supérieure du Québec, vous demeurez toujours mariés, et ce, peu importe depuis combien de temps vous ne faites plus vie commune.

3. Deux individus sont conjoints de fait à condition qu'ils habitent ensemble depuis plus d'un an.

FAUX: ça dépend de la définition du conjoint de la loi impliquée. Par exemple, selon l'Agence du revenu du Canada, un conjoint de fait est une personne **qui n'est pas votre époux**, qui vit avec vous dans une relation conjugale et qui remplit **l'une** des conditions suivantes :

- elle vit avec vous dans cette relation depuis au moins 12 mois sans interruption ;
- elle est la parente de votre enfant par la naissance ou l'adoption ;
- elle a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant.

4. Les conjoints de fait peuvent choisir de se déclarer comme tels dans leurs déclarations de revenus.

FAUX: ce n'est pas un choix, mais une obligation.

5. Si nous nous déclarons comme conjoints dans nos déclarations de revenus, nous perdrons tous nos avantages fiscaux...

FAUX: certains calculs se feront à partir des deux revenus du couple, mais vous bénéficierez aussi de plusieurs privilèges. Par ailleurs, il est à noter que plusieurs avantages fiscaux ne sont pas reliés au statut de conjoint, tels que les REER, les dons, les frais médicaux au fédéral et bien d'autres.

*Contrat de vie commune*  
C'est un contrat civil conclu entre deux conjoints de fait ou deux personnes désirant vivre ensemble dans une union de fait. Dans le cadre de ce contrat, les conjoints définissent leurs droits et devoirs, prévoient différentes mesures à l'égard de leurs biens personnels et communs et de leurs responsabilités personnelles et communes.

*Un contrat de mariage ou d'union civile est un acte notarié dans lequel sont présentées les règles qui gouverneront les rapports matériels entre deux conjoints mariés ou unis civilement. Lors de la préparation de cet acte, le couple a la possibilité de choisir le régime matrimonial ou d'union civile le mieux adapté à sa situation. Les conjoints peuvent également y inclure, selon leur volonté, des donations.*

6. Si nous sommes mariés, nous n'avons pas besoin de faire un testament ou un contrat de mariage, la loi nous protège contre toute éventualité.

FAUX: la seule vraie protection que nous avons est obtenue par le biais d'un testament qui, s'il est rédigé de manière adéquate, peut nous protéger contre bien des éventualités résultant d'un décès.

7. Si nous sommes conjoints de fait et que je paie ma partie de l'hypothèque, la moitié de la maison m'appartient même si je n'ai rien signé chez le notaire.

FAUX: lors de la séparation, la personne qui n'a rien signé chez le notaire n'a aucun droit, ni sur l'hypothèque, ni sur la maison.

8. Lorsque nous sommes mariés, c'est le conjoint qui peut prendre des décisions pour l'autre en cas d'inaptitude.

FAUX: si le conjoint est inapte à prendre une décision concernant sa santé et qu'il est représenté par un mandataire dûment autorisé par le biais d'un mandat en cas d'inaptitude, c'est ce mandataire qui peut décider des soins à apporter à la personne inapte. Si un tel mandataire n'existe pas, alors là, le conjoint sera consulté et pourra donner le consentement aux soins.

### **Mandat en cas d'inaptitude**

*C'est un document écrit dans lequel une personne désigne en toute lucidité une autre personne pour voir à sa protection ou à l'administration de ses biens, ou les deux à la fois, dans l'éventualité où la maladie ou un accident la priverait de ses facultés de façon temporaire ou permanente.*

## **SAVIEZ-VOUS QUE...**

En aucun temps, le conjoint ne pourra prendre de décision sur vos biens. Toutefois, s'il existe un mandat d'inaptitude nommant spécifiquement le conjoint, ce dernier pourra alors vous représenter dans la gestion de vos biens.

Le testament ne peut pas être fait à deux (en couple). Chaque personne doit remplir un document unique.

Si un couple se sépare, le conjoint marié le plus démuné peut recevoir une pension alimentaire, mais jamais le conjoint de fait. D'où l'importance d'avoir un contrat de vie commune.

Selon l'Agence de revenu du Canada, le statut de conjoint de fait prend fin lorsque les conjoints ont vécu séparément pour cause d'échec de leur union depuis plus de 90 jours.

Pour cette section, nous voulons remercier l'aide précieuse que nous avons reçue de M<sup>e</sup> Francine Nault, notaire chez Hénault, Sabourin et Associés.

# DÉMARRER UNE ENTREPRISE

Plusieurs aspects sont importants à considérer afin d'être une bonne entrepreneure. Il faut savoir prendre des risques, gérer le stress et posséder de bonnes notions de gestion, ce qui implique la gestion financière et comptable, la gestion des ressources humaines et la gestion d'entreprise dans son ensemble. Devenir entrepreneure ou travailleuse autonome, c'est aussi être chef de ses finances.<sup>7</sup>

**Pour se lancer en affaires, il faut :**

- faire un plan d'affaires pour valider l'idée et les possibilités du marché;
- préparer votre nouvelle vie en tant qu'entrepreneure;
- préparer des prévisions financières réalistes;
- prévoir un fonds d'urgence pour les premiers mois;
- revoir le budget mensuellement pour ajuster ses finances d'entreprise et personnelles;
- s'entourer de professionnels, particulièrement d'un comptable.

Vous devrez sans doute consacrer beaucoup d'heures au démarrage de votre entreprise, mais prendre le temps de bien planifier votre vie financière durant cette période vous aidera à assurer la longévité de votre entreprise... et de votre sécurité financière!



## Quelques trucs pour un démarrage d'entreprise réussi

Faites un budget mensuel durant la période de démarrage afin de :	<ul style="list-style-type: none"><li>• définir vos sources de revenus;</li><li>• mieux répartir le revenu entre vos diverses dépenses (loyer, épicerie, remboursement de prêt, paiement d'auto...);</li><li>• trouver les dépenses qui pourraient être éliminées;</li><li>• déterminer la portion de revenu dont vous pourriez temporairement vous passer au besoin;</li><li>• calculer les écarts entre vos besoins financiers de base et votre nouveau revenu.</li></ul>
Consultez des professionnels (comptable, avocat, notaire, conseiller financier...) afin de :	<ul style="list-style-type: none"><li>• dresser un inventaire des protections d'assurance que vous avez et qui devront être maintenues ou remplacées, comme l'assurance collective;</li><li>• choisir la meilleure forme juridique pour votre entreprise;</li><li>• comprendre les clauses et les conséquences des différents contrats à signer.</li></ul>

**d'emprunt** **FONDS**  
**DES LAURENTIDES** | Formation  
Accompagnement  
Microcrédit  
Entrepreneuriat

[www.felaurentides.org](http://www.felaurentides.org)

7. Claudine Hébert, *Travailleur autonome et... vice-président finance*, Magasine a+, octobre 2012, p.30

## COMPTE BANCAIRE COMMERCIAL

Il est conseillé d'ouvrir un compte commercial pour votre entreprise afin que tous vos revenus y soient déposés et afin que vos déboursés soient issus de ce même compte. Il est important de bien magasiner les institutions financières pour choisir le compte commercial qui vous conviendra le mieux. Vérifiez, entre autres, les frais mensuels et les taux d'intérêt.

## CARTE DE CRÉDIT

Il est recommandé d'utiliser une carte de crédit différente que vous paierez à partir de votre compte bancaire commercial. Inscrivez la raison de la dépense sur le relevé de carte de crédit, pour ainsi éliminer le besoin de tenir des registres en double.

*Pour les transactions en argent comptant, assurez-vous de toujours obtenir des factures et/ou reçus..*

### Utiliser les REER dans le démarrage de sa propre entreprise

Il est possible d'utiliser son REER pour se créer un capital de départ dans sa propre entreprise. Le montant maximal qui peut être utilisé est limité à 25 000 \$. Il faut toutefois faire attention, car si l'entreprise ne fonctionne pas comme prévu, il n'y a pas de garantie sur le REER.

Pour tout savoir sur l'aide et sur le financement disponible pour le démarrage d'entreprise, informez-vous auprès d'un ou plusieurs organismes de votre région tels que :

- Fonds d'Emprunt des Laurentides (FEL)
- Projet Communautaires des Laurentides (PCL)
- Fonds communautaire d'accès au micro-crédit (FCAMC)
- Centre local de développement (CLD)
- Centre local d'emploi (CLE)
- Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE)
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC)
- Femmessor
- Centre d'Aide aux Entreprises (CAE)
- Banque de développement du Canada
- Investissement Québec
- Centre de services aux entreprises – Service Canada
- Institutions financières

*Avez-vous pensé vérifier si vous êtes admissible à certaines subventions ?  
Pour en savoir davantage sur les subventions disponibles pour les entreprises, rendez-vous sur le site [www.subventionsquebec.net](http://www.subventionsquebec.net).*

# RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES

Organismes, agences, livres	Sites web ou coordonnées
Version électronique Femmes et Argent : Guide de survie	<a href="http://www.felaurentides.org/documentation/guide-de-survie/">http://www.felaurentides.org/documentation/guide-de-survie/</a>
Agence de la consommation en matière financière du Canada	<a href="http://www.acfc.gc.ca">www.acfc.gc.ca</a>
Coalition des associations de consommateur du Québec (CACQ)	<a href="http://www.cacq.ca">www.cacq.ca</a>
Aide financière aux études	<a href="http://www.afe.gouv.qc.ca">www.afe.gouv.qc.ca</a>
Bureau du surintendant des faillites Canada	<a href="http://www.bsf.ic.gc.ca">www.bsf.ic.gc.ca</a>
Centre canadien pour l'éducation financière	<a href="http://www.theccfl.ca">www.theccfl.ca</a>
CELLI	<a href="http://www.celi.gc.ca">www.celi.gc.ca</a>
REER	<a href="http://www.arc.gc.ca">www.arc.gc.ca</a>
Les femmes & l'argent, Suze Orman Les Éditions Les Intouchables	<a href="http://lesintouchables.com/livre-368-Les-femmes-et-l-argent.php">http://lesintouchables.com/livre-368-Les-femmes-et-l-argent.php</a>
Budget en ligne	<a href="http://www.fcac-acfc.gc.ca">www.fcac-acfc.gc.ca</a>
ACEF Basses-Laurentides	<a href="http://www.acefbl.org">www.acefbl.org</a>
Ministère de la famille du Québec	<a href="http://www.mfa.gouv.qc.ca">www.mfa.gouv.qc.ca</a>
Revenu Québec	<a href="http://www.revenuquebec.ca">www.revenuquebec.ca</a>
Service Canada	<a href="http://www.servicecanada.gc.ca">www.servicecanada.gc.ca</a>
Educaloi : la loi expliquée en un seul endroit	<a href="http://www.educaloi.qc.ca">www.educaloi.qc.ca</a>
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	<a href="http://www.rqap.gouv.qc.ca">www.rqap.gouv.qc.ca</a>
Agence du revenu du Canada	<a href="http://www.cra-arc.gc.ca">www.cra-arc.gc.ca</a>
Régie des rentes du Québec	<a href="http://www.rrq.gouv.qc.ca">www.rrq.gouv.qc.ca</a>
Question Retraite	<a href="http://www.questionretraite.qc.ca">www.questionretraite.qc.ca</a>
Régime de pensions du Canada	<a href="http://www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/rpc/rpctabmat.shtml">www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/rpc/rpctabmat.shtml</a>
La retraite. Guide d'information pour les femmes à faible revenu, Relais Femmes	<a href="http://www.relais-femmes.qc.ca">http://www.relais-femmes.qc.ca</a>
Guide de préparation à la retraite, Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) :	<a href="http://areq.qc.net/services/preparation-a-la-retraite/">http://areq.qc.net/services/preparation-a-la-retraite/</a>
Prévenir les pièges financiers de la retraite, Option consommateurs	<a href="http://www.option-consommateurs.org">http://www.option-consommateurs.org</a>
It's your money honey, Laura J. McDonald & Susan L. Misner, John Wiley & Sons Canada, Ltd, 2012	<a href="http://www.goldengirlfinance.ca">www.goldengirlfinance.ca</a>
Guide pratique pour s'enrichir, L'actualité, hors-série, Édition 2012	<a href="http://www.lactualite.com/">http://www.lactualite.com/</a>
The Savvy Woman's money guide, Chatelaine, Special Edition, 2012	
Programme de prestation du Canada	<a href="http://www.prestationsducanada.gc.ca">www.prestationsducanada.gc.ca</a>
Fondation canadienne des femmes	<a href="http://www.canadianwomen.org/fr">www.canadianwomen.org/fr</a>
Le petit livre noir de la fraude	<a href="http://www.bureaudeconurrence.gc.ca">www.bureaudeconurrence.gc.ca</a>

